

Communiqué de presse

Nouméa, le vendredi 21 février 2014

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer a mis en circulation le lundi 20 janvier 2014, les nouveaux billets en francs CFP, qui remplacent progressivement l'ancienne gamme de billets de banque.

En Nouvelle-Calédonie, le point de basculement de l'ancienne vers la nouvelle gamme a été atteint dès le 7 février, date à laquelle les billets de la nouvelle gamme sont devenus majoritaires en nombre dans la circulation fiduciaire du territoire.

Au 20 février, soit un mois jour pour jour, après le début du changement de gamme, la nouvelle gamme de billets représentait 60,7 % de la circulation fiduciaire totale en nombre et 56,8 % en valeur.

Près de 3,6 millions de billets Franc Pacifique 2014 ont été ainsi émis depuis le début du changement des billets en circulation. Presque symétriquement, la circulation en volume des coupures de l'ancienne gamme diminue, semaine après semaine. Au total le taux de retour de l'ancienne gamme de billets est de 57,1 %.

Sans surprise, le billet le plus circulant -le 1 000 F CFP- connaît le taux de retour le plus fort : 83 % des coupures de 1000 F CFP ancienne gamme ont ainsi été retirés de la circulation. Les taux de retours des billets de 5000 F CFP et 10 000 FCFP sont respectivement de 53% et 51 %.

A l'inverse le 500 FCFP remonte plus lentement à l'Institut d'émission : 26 % des coupures de 500 FCFP ancienne gamme ont été retirés de la circulation à ce jour.

Rappelons que pendant la période de « double circulation » qui durera jusqu'au 30 septembre 2014, il est possible de régler ses dépenses soit avec les anciens billets soit avec les nouveaux.

A partir du 1^{er} octobre 2014, les anciens billets pourront être échangés aux guichets de l'IEOM sans aucune limitation de durée. Les signes de sécurité sont décrits sur les affiches et dépliants mis à disposition des populations. Ces documents sont téléchargeables gratuitement sur le site www.nouveauxbillets.nc.

== =

L'Institut d'Emission de l'Outre-Mer, banque centrale des collectivités d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna), assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires, le franc CFP ; il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés ; il conduit la politique monétaire et joue un rôle d'observateur économique ; L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables librement sur le site www.ieom.fr.

Contacts Presse : Stéphane Attali (tél : 27.91.01)- Mél : Stephane.Attali@ieom.nc
ieom-nc-Nouvelle-Gamme@ieom.nc